

M. HAGGART : Je ne me souviens pas d'en avoir jamais suivi une autre. Je ne me rappelle pas m'être jamais mêlé du choix des employés du canal Welland ; j'ai pu le faire, mais je ne suis certainement jamais intervenu dans le recrutement du personnel des chemins de fer de l'Etat. Je n'ai jamais laissé entendre aux fonctionnaires qu'ils devaient engager des partisans du gouvernement.

Quelques VOIX : Pourtant, c'est ce qu'ils ont fait constamment !

Sir WILLIAM MULOCK : J'ignore quelle a été l'attitude de l'honorable député (M. Haggart) lorsqu'il s'est agi du choix des employés de l'Intercolonial, mais quant au canal Welland, placé sous sa juridiction, il était notoire par toute la province d'Ontario que les éclusiers et les autres employés étaient nommés sur la proposition du député conservateur de la circonscription électorale.

L'honorable M. FIELDING : Et j'ajouterais qu'on avait parfaitement raison de les choisir de cette manière. Je ne suis pas d'avis qu'on a eu tort de nommer ceux que proposait le député de la division électorale. La première chose à considérer ce sont les aptitudes, et il y a lieu de supposer qu'il se trouve au sein des deux partis politiques des personnes capables de remplir la plupart de ces fonctions. Lorsque les amis du gouvernement sont incontestablement capables de faire l'ouvrage, pourquoi ne leur donnerait-on pas la préférence ?

Sur tout le parcours de l'Intercolonial, la population accueillera comme une monumentale fumisterie les déclarations du représentant de Lanark au sujet du choix des employés de l'Intercolonial sous le régime conservateur. On ne saurait s'empêcher de rire à l'idée que le gouvernement conservateur aurait nommé des employés sur l'Intercolonial sans tenir compte de leurs sympathies politiques. Il considérerait que c'était là un exercice légitime des prérogatives ministérielles et il n'y a pas lieu de le blâmer s'il a choisi des employés capables et probes. Mon honorable ami (M. Haggart) n'a pas d'excuses à faire, s'il a choisi pour le canal Welland ou l'Intercolonial des employés honnêtes et entendus sur la proposition du représentant de la division électorale traversée par le canal ou la voie ferrée. Cette pratique était juste et légitime dès que les personnes choisies avaient une bonne réputation et étaient capables de remplir leurs fonctions.

M. HAGGART : Le ministre des Finances déclare qu'il faut accueillir mon assertion comme une fumisterie. Le gérant de l'Intercolonial est près de lui ; que le ministre lui demande si je lui ai ordonné en aucun temps de choisir les personnes recommandées par le député ministériel du district. Jamais je ne l'ai fait.

L'honorable M. FIELDING : Je demanderai à l'honorable député quelle différence il y a entre donner des instructions à cet effet et tolérer une pratique semblable dix-huit années durant ? Chacun sait qu'il était impossible d'obtenir l'emploi le plus infime sur l'Intercolonial, dans le district électoral de Cap-Breton, sans être recommandé par M. Hector MacDougall, le représentant du comté, et il en était ainsi partout. Mon honorable ami aurait tort de dire autrement. Peu importe qu'il ait donné des ordres ; l'important est de savoir si on recrutait les employés dans les rangs des partisans du gouvernement. Tout le monde le sait et il n'y avait pas lieu de récriminer lorsque le choix tombait sur des personnes honnêtes et capables.

M. HAGGART : Le ministre ne voit-il pas la différence entre ordonner et s'abstenir d'ordonner aux administrateurs de l'Intercolonial de ne choisir que des partisans politiques. De mon temps, on ne s'occupait pas de ces misères.

Sir WILLIAM MULOCK : Combien de libéraux furent nommés ?

M. HAGGART : J'ignore si un seul libéral a été nommé. Cependant, je déclare que jamais les hauts fonctionnaires n'ont reçu l'ordre de n'employer au creusement d'un fossé ou à de menues réparations que des personnes présentées par un député ministériel.

L'honorable M. EMMERSON : En septembre 1878, le parti conservateur fut porté au pouvoir et, avant le premier novembre, il congédia près de 400 employés de l'Intercolonial uniquement parce que ceux-ci avaient accordé leurs suffrages à sir Albert Smith. Depuis cette époque jusqu'en 1896, nulle personne ayant des attaches au parti libéral n'a été employé sur l'Intercolonial.

M. LANCASTER : Le ministre des Chemins de fer a ouvertement contredit les déclarations qu'il faisait dans cette enceinte cet après-midi. En réponse au chef de l'opposition qui lui demandait de déposer un document auquel il avait fait allusion, le ministre a déclaré que, sous le régime conservateur, les partisans du gouvernement étaient mis dans une certaine catégorie et ses adversaires dans une autre. Il a ajouté qu'un document dont il avait eu connaissance prouvait la vérité de cette assertion. Après avoir tenu ce langage, le voilà qui lance à tout venant le défi d'établir qu'un seul libéral était employé sur l'Intercolonial. Si sa déclaration de cet après-midi était véridique, si ce n'était pas un écart de son imagination, son affirmation de ce soir est parfaitement ridicule. Cet après-midi, il a laissé entendre qu'il y avait sur l'Intercolonial un certain nombre d'employés considérés comme libéraux qu'on empêchait de voter en faveur du parti de la réforme. Qu'il rapproche ses deux déclarations l'une de